

Sixième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

2 novembre 2012
Français
Original: anglais

Genève, 12 et 13 novembre 2012
Point 13 de l'ordre du jour provisoire
Rapports de tous organes subsidiaires

Rapport sur la coopération, l'assistance et les demandes d'assistance

Soumis par le Coordonnateur¹ pour la coopération, l'assistance et les demandes d'assistance

Amendement

L'alinéa *f* du paragraphe 8 doit être modifié de façon à se lire comme suit:

f) Les États-Unis d'Amérique accordaient une assistance technique et financière sous diverses formes pour aider des États ayant des problèmes liés aux REG. Ils apportaient leur concours à l'enlèvement des REG, dont certains antérieurs à l'entrée en vigueur du Protocole V, à la destruction des munitions vieillissantes ou excédentaires et à la gestion adéquate des stocks. Les États-Unis avaient versé pour plus de 142 millions de dollars de contributions en 2011 et prévoyaient d'en dépenser plus de 149 millions en 2012 pour leur programme de destruction d'armes classiques. Pour amorcer un programme d'aide bilatérale, tout gouvernement devait présenter à l'ambassade des États-Unis d'Amérique concernée une demande officielle détaillée, émanant de préférence d'un ministre ou d'un vice-ministre. En cas de catastrophe ou de cessation d'un conflit, l'Office of Weapons Removal and Abatement (PM/WRA), rattaché au Bureau of Political-Military Affairs du Département d'État, peut évaluer la nécessité de mesures correctives et éventuellement les valider. Dernièrement, par exemple, à la suite des explosions survenues le 4 mars à Brazzaville, une équipe d'intervention rapide de l'Office était arrivée dans les quarante-huit heures suivant la réception d'une demande d'assistance pour appuyer l'évaluation des risques liés aux explosions, et d'autres experts avaient été dépêchés quelques jours plus tard pour enlever les engins non explosés dans des zones habitées. Les États-Unis estimaient que la coordination entre donateurs était essentielle pour que leur aide soit acheminée là où elle était le plus nécessaire. Ils appuyaient les efforts du Groupe d'appui à l'action

¹ Conformément à la décision de la cinquième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre, telle qu'elle figure au paragraphe 43 c) de son document final (CCW/P.V/CONF/2011/12), les débats relatifs à la coopération et à l'assistance ainsi qu'aux demandes d'assistance en application de l'article 7 du Protocole ont été animés par M. Yevgen Lisuchenko (Ukraine) en sa qualité de Coordonnateur.

antimines en vue de coordonner les contributions à la lutte antimines des principaux donateurs et renforcer l'aide selon les besoins. Vu que les donateurs se conformaient à des exercices budgétaires différents et versaient leurs contributions à un grand nombre d'organisations, il était difficile de se faire une idée claire de l'affectation des financements, d'harmoniser les priorités et d'éviter les doubles emplois. Une meilleure coordination pouvait aider à mettre en évidence les lacunes en matière de financement.
